

À Paris, le 12 mai 2023,

ANTICOR DÉNONCE L'ANNULATION DE SON AGRÉMENT ET APPELLE AU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTHIQUE EN POLITIQUE

L'association Anticor, organisation dédiée à la lutte contre la corruption et à la promotion de l'éthique en politique, a récemment été informée de l'annulation de son agrément anti-corruption par le Tribunal administratif de Paris.

Cette annulation constitue une atteinte grave à la démocratie, ainsi qu'aux libertés associatives, et met en péril les efforts continus de notre association et de la société civile pour combattre la corruption en France. Elle s'inscrit dans la continuité directe de la bataille qu'avait déjà dû mener notre association en 2021 pour garder son agrément, malgré une tempête politico-médiatique visant à discréditer notre action en salissant ses dirigeants et ses donateurs.

Cette annulation a été décidée par le Tribunal administratif de Paris, saisi par deux plaignants et un cabinet d'avocats parisiens, car le texte de l'arrêté de renouvellement de l'agrément, rédigé par l'ancien Premier ministre Jean Castex en avril 2021, serait irrégulier. Cette annulation est rétroactive et menace une vingtaine d'instructions dans lesquelles Anticor a provoqué l'ouverture d'une instruction judiciaire en se portant partie civile au nom des Français, comme les dossiers Alstom et Sylvie Goulard.

L'association Anticor, depuis sa création en 2002, a joué un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et de l'intégrité dans le domaine politique en France, tant à l'échelle locale grâce à ses groupes locaux que nationale. Ses membres dévoués ont travaillé sans relâche pour mettre en lumière les affaires de corruption, sensibiliser le public aux dangers qui en découlent et inciter les gouvernements à adopter des mesures strictes pour y mettre fin.

Le travail d'Anticor reste indispensable, et son agrément en est l'un des principaux outils. (*Cet agrément permet en effet la reconnaissance sans débat de l'intérêt de l'association à porter une affaire de corruption en justice ; et ainsi permet de lutter contre l'impunité des délinquants en col blanc, et d'assurer l'égalité de tous devant la loi*). Rien que dans l'entourage du chef de l'État, on estime le nombre de mises en cause pour des faits découlant de l'objet social d'Anticor à 4 condamnations, 8 mises en examen et 7 enquêtes toujours en cours, et ce, depuis 2017. On parle notamment

de fraude fiscale, de prise illégale d'intérêts ou de faits de détournements de fonds publics. Le ministre de la Justice, M. Dupond-Moretti, en charge de l'attribution des agréments avait dû se déporter en 2021 car mis en cause dans une affaire par l'association. Anticor est actuellement partie prenante dans 160 procédures et ne dispose pourtant que d'une équipe de 2 juristes salariés. Le reste de son travail est effectué par des personnes bénévoles, et les avocats qui appuient notre association.

L'annulation de l'agrément à l'association Anticor est une atteinte directe à la liberté d'expression de la société civile et aux libertés associatives. Il envoie un message négatif aux citoyens et aux organisations qui cherchent à dénoncer les abus de pouvoir. La lutte contre la corruption doit rester une priorité et il est de la responsabilité de tous, élus, fonctionnaires, citoyens, de garantir la transparence et l'intégrité de notre système démocratique. Tous les membres de l'association exhortent les autorités compétentes à intervenir et à rétablir la reconnaissance judiciaire de notre organisation afin de poursuivre notre action d'intérêt général.

Anticor continuera à travailler sans relâche pour promouvoir l'éthique en politique. Nous appelons également les citoyens, les organisations de la société civile et les médias à se mobiliser et à exprimer leur solidarité envers notre cause. Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et exiger des mesures concrètes pour lutter contre la corruption et préserver notre démocratie.

À propos d'Anticor :

Anticor est une association créée en 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques.

Contact presse :

Laurent DUBLET | 06.21.86.01.12